

1. Identification

Identificateur de produit Presaturated wipes containing Methyl Propyl Ketone

Autres moyens d'identification

Numéro de la FDS LQFLIQ3031 IATA

Code du produit SW420058

Usage recommandé Applications industrielles

Restrictions d'utilisation Utilisations autres que l'utilisation prévue.

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

Nom de la société Contec, Inc.

Adresse 525 Locust Grove
Spartanburg, SC 29303
États-Unis

Téléphone 1-864-503-8333

E-mail SDS@contecinc.com

Numéro de téléphone d'urgence Appeler CHEMTREC jour et nuit

États-Unis/Canada : 1.800.424.9300

Mexique: 1.800.681.9531

Hors États-Unis/Canada : +1.703.527.3887

2. Identification des dangers

Dangers physiques Liquides inflammables Catégorie 2

Dangers pour la santé Toxicité aiguë, voie orale Catégorie 4

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2A

Toxicité systémique sur un organe cible Irritation des voies respiratoires de catégorie 3
précis - exposition unique

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement Danger

Mention de danger Liquide et vapeur très inflammables. Nocif en cas d'ingestion. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut irriter les voies respiratoires.

Conseil de prudence

Prévention

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles. Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Se laver soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention	EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin. En cas d'incendie : utiliser un agent d'extinction approprié.
Stockage	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais.
Élimination	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
Renseignements supplémentaires	Bien que le produit dans son ensemble soit en format solide, le produit ne répond pas à la définition OSHA HCS d'un solide inflammable selon l'annexe B à 1910.1200 - Critères de danger physique, sections B.7.1 et B.7.2 ou au Règlement sur les produits dangereux du Canada, sous-partie 7 .
Autres dangers	Aucun(e) connu(e).

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Méthylpropylcétone		107-87-9	≥ 90
Isobutylméthylcétone		108-10-1	≤ 10

Remarques sur la composition Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage massique.

4. Premiers soins

Inhalation	Sans objet compte tenu de la forme du produit. Toutefois : En cas d'inhalation : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
Contact avec la peau	Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Ingestion	Sans objet compte tenu de la forme du produit. Toutefois : En cas d'ingestion : Rincer la bouche. Demander un avis médical/Consulter un médecin en cas de malaise.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	Le contact direct avec les yeux provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmolement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Légère irritation cutanée. Peut irriter les voies respiratoires. À des concentrations élevées, les vapeurs ont un effet assoupissant et peuvent entraîner des maux de tête, de la fatigue, du vertige et des nausées.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Brûlures thermiques : Rincer immédiatement avec de l'eau. Tout en rinçant, retirer les vêtements qui ne collent pas à la zone touchée. Appeler une ambulance. Continuer à rincer pendant le transport vers l'hôpital. Garder la victime au chaud. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.
Informations générales	S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible).

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Brouillard d'eau. Mousse antialcool. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO ₂).
Agents extincteurs inappropriés	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
Dangers spécifiques du produit dangereux	Peut brûler avec une flamme invisible. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent se déplacer sur une distance considérable jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flammes. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie. Oxydes de carbone. Aldéhydes. Cétones. Composés organiques.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
Équipement/directives de lutte contre les incendies	En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec de l'eau. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
Méthodes particulières d'intervention	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.
Risques d'incendie généraux	Solide contenant du liquide et des vapeurs hautement inflammables.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence Tenir à l'écart le personnel non requis. Tenir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Ventiler les espaces clos avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Tenir les matières combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. La solution de solvant liquide est miscible à l'eau. Les déversements sont très peu probables, car le tissu de la lingette a absorbé la solution de solvant liquide. En cas de déversement, contenir avec un absorbant inerte. Recueillir les lingettes avec un outil anti-étincelles et absorber ou essuyer tout liquide résiduel. Jeter les lingettes usagées dans un récipient fermé.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions relatives à l'environnement Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention ATTENTION! Les lingettes usagées peuvent prendre feu si elles ne sont pas correctement jetées ou stockées à proximité de sources d'inflammation. Ne pas manipuler, stocker ou ouvrir près d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Protéger le produit du rayonnement solaire direct. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter une exposition prolongée. Ne pas goûter ni avaler. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Tenir à l'écart des matières combustibles. Conserver le récipient bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe. Stocker dans des récipients bien fermés. Stocker dans un endroit bien ventilé. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

États-Unis. Limites d'exposition en milieu de travail (LEMT) selon l'ACGIH

Composants	Type	Valeur
Isobutylméthylcétone (CAS 108-10-1)	STEL	75 ppm
	TWA	20 ppm
Méthylpropylcétone (CAS 107-87-9)	STEL	150 ppm

Canada. LEMT pour l'Alberta. (Code de santé et de sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2, tel que modifié)

Composants	Type	Valeur
Isobutylméthylcétone (CAS 108-10-1)	STEL	307 mg/m ³
		75 ppm
	TWA	205 mg/m ³
		50 ppm
Méthylpropylcétone (CAS 107-87-9)	STEL	881 mg/m ³
		250 ppm
	TWA	705 mg/m ³
		200 ppm

Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications.)

Composants	Type	Valeur
Isobutylméthylcétone (CAS 108-10-1)	STEL	75 ppm
	TWA	20 ppm
Méthylpropylcétone (CAS 107-87-9)	STEL	250 ppm
	TWA	150 ppm

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail), tel que modifié

Composants	Type	Valeur
Isobutylméthylcétone (CAS 108-10-1)	STEL	75 ppm
	TWA	20 ppm
Méthylpropylcétone (CAS 107-87-9)	STEL	150 ppm

Canada. LEMT pour le Nouveau-Brunswick : limites d'exposition en milieu de travail (LEMT) fondées sur les publications de l'ACGIH de 1991 et 1997 concernant les LEMT et les IEB (Règlement du Nouveau-Brunswick 91-191)

Composants	Type	Valeur
Isobutylméthylcétone (CAS 108-10-1)	STEL	75 ppm
	TWA	20 ppm
Méthylpropylcétone (CAS 107-87-9)	STEL	150 ppm

Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées

Composants	Type	Valeur
Isobutylméthylcétone (CAS 108-10-1)	STEL	75 ppm
	TWA	20 ppm
Méthylpropylcétone (CAS 107-87-9)	STEL	150 ppm

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)

Composants	Type	Valeur
Isobutylméthylcétone (CAS 108-10-1)	STEL	75 ppm
	TWA	20 ppm
Méthylpropylcétone (CAS 107-87-9)	TWA	530 mg/m ³
		150 ppm

Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la santé et la sécurité au travail, 1996, Tableau 21), ainsi modifiées

Composants	Type	Valeur
Isobutylméthylcétone (CAS 108-10-1)	15 minutes	75 ppm
	8 heures	50 ppm
Méthylpropylcétone (CAS 107-87-9)	15 minutes	250 ppm
	8 heures	200 ppm

Valeurs biologiques limites**Indices d'exposition biologique (IEB) selon l'ACGIH**

Composants	Valeur	Déterminant	Échantillon	Temps d'échantillonnage
Isobutylméthylcétone (CAS 108-10-1)	1 mg/l	Méthylisobutylcétone	Urine	*

* - Pour des détails sur l'échantillonnage, veuillez consulter le document source.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale. Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Assurer l'accès à une douche oculaire et à une douche de sécurité.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Protection du visage/des yeux**

Non nécessaire dans des conditions normales. En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux (ou des lunettes protectrices).

Protection de la peau**Protection des mains**

Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques Prenez connaissance des informations communiquées par le fabricant concernant la perméabilité et les délais de rupture, et les conditions particulières au lieu de travail (contrainte mécanique, temps de contact).
Matériaux recommandés : Polyéthylène. Néoprène. Polyéthylène chloré (ou polyéthylène chlorosulfoné). Le caoutchouc naturel. Polychlorure de vinyle (PVC). Caoutchouc nitrile / Latex nitrile - NBR. Stratifié alcool vinylique d'éthyle ("EVAL").
Matières non-appropriées: Alcool polyvinylique (PVA).

Autre

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques Il est recommandé d'utiliser un tablier imperméable.

Protection respiratoire

Si les contrôles d'ingénierie ne maintiennent pas les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées (lorsqu'il y a lieu) ou à un taux acceptable (dans les pays où des limites d'exposition n'ont pas été établies), un respirateur homologué doit être porté Respirateur chimique à cartouche contre les vapeurs organiques et masque complet. La sélection et l'utilisation d'un équipement de protection respiratoire doivent se faire conformément à la norme Z94.4 de l'ACNOR. Consulter les fournisseurs d'équipements de protection respiratoire.

Dangers thermiques

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.

Considérations d'hygiène générale

Suivre toutes les exigences de surveillance médicale. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Tenir à l'écart des aliments et des boissons. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	Liquide.
Forme	Lingettes saturées de liquide.
Couleur	Incolore.
Odeur	Alcoolique
Seuil olfactif	La propriété chimique n'a pas été mesurée.

Point de fusion et point de congélation	-78 °C (-108.4 °F) (méthyl propyl cétone)
Point d'ébullition, point d'ébullition initial et plage de points d'ébullition	101 °C (213.8 °F) (méthyl propyl cétone)
Inflammabilité	Solide contenant un liquide hautement inflammable.
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	1.56 % (méthyl propyl cétone)
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	8.7 % (méthyl propyl cétone)
Point d'éclair	8 °C (46.4 °F) TVC (méthyl propyl cétone)
Température d'auto-inflammation	449 °C (840.2 °F) (méthyl propyl cétone)
Température de décomposition	La propriété chimique n'a pas été mesurée.
pH	La propriété chimique n'a pas été mesurée.
Viscosité cinématique	La propriété chimique n'a pas été mesurée.
Solubilité	
Solubilité (eau)	Modérément soluble (1,0 - <10 %)
Coefficient de partage (n-octanol/eau) (valeur log)	Sans objet pour les mélanges.
Tension de vapeur	37 mBar (méthyl propyl cétone) (20 °C (68 °F))
Masse volumique et/ou densité relative	
Densité relative	0.81 (20 °C (68 °F))
Densité de vapeur	2.9 (Air=1) (méthyl propyl cétone)
Caractéristiques des particules	Sans objet.
Autres informations	Le produit est fourni sous forme de lingettes imprégnées. Les propriétés physico-chimiques indiquées ci-dessous correspondent au liquide d'imprégnation et non au support solide.
Taux d'évaporation	2.3 (Acétate de butyle = 1) (méthyl propyl cétone)
Propriétés explosives	Non explosif.
Propriétés comburantes	Non oxydant.
Pourcentage de matières volatiles	100 %
Viscosité	La propriété chimique n'a pas été mesurée.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales.
Risque de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.
Conditions à éviter	Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et de toute autre source d'ignition. Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matériaux incompatibles. Exposition à l'air. Accumulation de charges statiques. Protéger contre les rayons solaires.
Matériaux incompatibles	Amines. Acides forts. Bases fortes. Agents comburants forts. Agents réducteurs forts.
Produits de décomposition dangereux	La décomposition thermique ou la combustion peut produire: Oxydes de carbone. Aldéhydes. Cétones. Composés organiques.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Peut irriter les voies respiratoires. Toute inhalation prolongée peut être nocive.
Contact avec la peau	Provoque une légère irritation cutanée.

Contact avec les yeux Provoque une sévère irritation des yeux.

Ingestion Nocif en cas d'ingestion.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Légère irritation cutanée. Peut irriter les voies respiratoires. À des concentrations élevées, les vapeurs ont un effet assoupissant et peuvent entraîner des maux de tête, de la fatigue, du vertige et des nausées.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Nocif en cas d'ingestion.

Produit	Espèces	Résultats d'épreuves
---------	---------	----------------------

Presaturated wipes containing Methyl Propyl Ketone (CAS Mélange)

Aiguë

Inhalation

Vapeur

ATEmix

110 mg/l

Orale

ATEmix

1684 mg/kg pc

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
------------	---------	----------------------

Isobutylméthylcétone (CAS 108-10-1)

Aiguë

Cutané

DL50

Lapin

> 16000 mg/kg

Inhalation

Vapeur

CL50

Rat

11 mg/l, 4 heures

Orale

DL50

Rat

3200 mg/kg

Méthylpropylcétone (CAS 107-87-9)

Aiguë

Cutané

DL50

Lapin

6500 mg/kg

Orale

DL50

Rat

1600 - 3200 mg/kg

Chronique

Autre

DSENO

Rat

454 mg/kg de matières sèches

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une légère irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation respiratoire Pas un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation cutanée On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.

Mutagenicité sur les cellules germinales Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génotoxique.

Cancérogénicité Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Cancérogènes selon l'ACGIH

Isobutylméthylcétone (CAS 108-10-1)

A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

Isobutylméthylcétone (CAS 108-10-1)

Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.

Canada - LMET pour le Nouveau-Brunswick: Catégorie de cancérogènes

Isobutylméthylcétone (CAS 108-10-1)

A3 : Cancérogène confirmé chez l'animal

Canada - LEMT pour le Québec : Catégorie de carcinogène

Isobutylméthylcétone (CAS 108-10-1)

Effet cancérogène détecté chez les animaux.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Isobutylméthylcétone (CAS 108-10-1)

2B Peut-être cancérogène pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.**Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique** Peut irriter les voies respiratoires.**Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées** Non classé.**Danger par aspiration** Pas un danger par aspiration.**12. Données écologiques****Écotoxicité** Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement.

Composants	Espèces		Résultats d'épreuves
Isobutylméthylcétone (CAS 108-10-1)			
Aquatique			
<i>Aiguë</i>			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (<i>Daphnia magna</i>)	3682 mg/l, 24 heures
Poisson	CL50	Pimephales promelas	505 mg/l, 96 heures
<i>Chronique</i>			
Crustacés	CE50	<i>Daphnia magna</i>	78 mg/l, 21 Jours
Poisson	NOEC (concentration sans effet observé)	Pimephales promelas	57 mg/l, 31 Jours
Méthylpropylcétone (CAS 107-87-9)			
Aquatique			
<i>Aiguë</i>			
Algues	CE50	<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>	308.8 mg/l, 72 heures
Crustacés	CE50	<i>Daphnia magna</i>	> 1000 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Vairon à grosse tête (<i>Pimephales promelas</i>)	1240 mg/l, 96 heures

Persistance et dégradation Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des ingrédients du mélange.**Potentiel de bioaccumulation** Le potentiel de bioconcentration est faible (FBC).**Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau**

Isobutylméthylcétone (CAS 108-10-1)

1.31

Méthylpropylcétone (CAS 107-87-9)

0.91

Mobilité dans le sol Ce produit est modérément soluble dans l'eau et peut se disperser dans le sol.**Autres effets nocifs** Ce produit contient des composés organiques volatils qui présentent un potentiel de formation photochimique d'ozone.

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Détruire conformément à toutes les réglementations applicables. Les lingettes usagées doivent être éliminées dans un récipient fermé. Éliminer les lingettes usagées avec les déchets secs en décharge.
Règlements locaux d'élimination	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Code des déchets dangereux	D001 : Déchet inflammable ayant un point d'éclair de < 140 °F Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).
Emballages contaminés	Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

TMD	
Numéro ONU	UN1993
Désignation officielle de transport de l'ONU	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Méthylpropylcétone, Isobutylméthylcétone), Limited Quantity
Classe de danger relative au transport	
Classe	3
Danger subsidiaire	-
Groupe d'emballage	II
Dangers environnementaux	Non.
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Lire les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant de manipuler.
IATA	
UN number	-
UN proper shipping name	IATA: Not permitted for transport.
Transport hazard class(es)	
Class	-
Subsidiary hazard	-
Packing group	-
Environmental hazards	No.
Special precautions for user	IATA classification is not relevant as the material is not transported by air.
IMDG	
UN number	UN1993
UN proper shipping name	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Methyl propyl ketone, Isobutyl methyl ketone), Limited Quantity
Transport hazard class(es)	
Class	3
Subsidiary hazard	-
Packing group	II
Environmental hazards	
Marine pollutant	No.
EmS	F-E, S-E
Special precautions for user	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.
Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC	Non déterminé(e).

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne	Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.
----------------------------------	---

Loi réglementant certaines drogues et autres substances du Canada, Annexe I

Non réglementé.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances du Canada, Annexe II

Non réglementé.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances du Canada, Annexe III

Non réglementé.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances du Canada, Annexe IV

Non réglementé.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances du Canada, Annexe V

Non réglementé.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances du Canada, Annexe VI

Non réglementé.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances du Canada, Annexe VII

Non réglementé.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances du Canada, Annexe VIII

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux**Convention de Stockholm**

Non inscrit.

Convention de Rotterdam

Non inscrit.

Protocole de Kyoto

Non inscrit.

Protocole de Montréal

Non inscrit.

Convention de Bâle

Non inscrit.

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques industrielles (AICIS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Oui
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
Taiwan	Inventaire des substances chimiques de Taiwan (TCSI)	Oui

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence
 Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres informations

Date de publication	29-Mai-2026
Date de la révision	-
Version n°	01
Autres informations	Contact supplémentaire: Maclsaac & Associates 440 Gloucester Street, Suite 2111 Ottawa, Ontario, K1R 7T8 Canada +1 (613) 236-2250
Avis de non-responsabilité	Contec, Inc. ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles.